



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
DU MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2023

23/01 Subvention de fonctionnement au Club Léo Lagrange d'Hellemmes

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Certaines subventions sollicitées dépassent le seuil des 23 000 euros et nécessitent un conventionnement. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 82 150 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Joliet, Religieux et Messieurs Baddou, Evrard

23/02 Aides habitat durable, transition écologique et façades

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et la ville bas carbone, la Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration durable de l'habitat. Un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées sont proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon performante et durable, ainsi que pour les engager à la transition écologique et l'embellissement de leur façade. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de primes pour un montant total de 3562 euros pour la rénovation de l'habitat sur le territoire d'Hellemmes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/03 Solidarités – subvention de fonctionnement à la section hellemmoise du CCAS de Lille

Le programme municipal de la Commune associée d'Hellemmes a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social. Il met aussi en avant la nécessité de développer des actions qui favorisent la prise en compte de la transition écologique, y compris pour mieux lutter contre la précarité. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Hellemmes accompagne celles et ceux qui sont en difficultés et contribue à la réduction des inégalités sociales. L'ensemble des agents du CCAS joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes au moment où nombre d'administrations ont de plus en plus de mal à rester en contact avec les plus démunis, notamment par le fait de la fracture numérique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 540 000 € à la section hellemmoise du CCAS de Lille.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Messieurs Gherbi et Zouareg (membres du Conseil d'Administration)

23/04 Adoption du Budget Primitif 2023 – état spécial – répartition des crédits

Le Conseil Communal est appelé à adopter le Budget Primitif 2023 de la Commune associée d'Hellemmes, élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

La délibération est adoptée à la majorité

Hellemmes verte :
Décidez pour Hellemmes :
Faire Respirer Hellemmes :

CONTRE (6)
CONTRE (1)
ABSTENTION (2)

23/05 Versement d'une subvention à l'association « les mots pour l'écrire »

L'association « les mots pour l'écrire » est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation d'offrir un service gratuit et ouvert à tous d'aide à la lecture et l'écriture. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier de cette permanence et l'association recevra ainsi sur rendez-vous une fois par semaine. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 6000€ à l'association « les mots pour l'écrire » au titre de l'année 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/06 Marchés de transport de personnes pour la Ville de Lille et ses Communes associées

La délibération porte sur le renouvellement des marchés de transport de personnes pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que leurs trois CCAS avec un lot pour le transport régulier des personnes (piscines, etc.) et un lot pour le transport ponctuel (sorties scolaires, ACM, etc.)

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/07 Droits de pétition – modification

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite "loi 3DS", a modifié l'article L. 1112-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur le droit de pétition locale à compter du 23 février 2022. Il est demandé au Conseil Communal de modifier, en conséquence, la délibération n° 21/86 du 5 février 2021 portant fixation des modalités du droit de pétition locale à Lille, Hellemmes et Lomme.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Hellemmes verte :

ABSTENTION (6)

23/08 Coopératives scolaires – versement de subventions de fonctionnement OCCE DU NORD

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'École du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2023, le montant de cette aide est de 6.140,95 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/09 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH, à l'aide loisirs équitables accessibles pour Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme

Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH et à l'aide aux loisirs équitables accessibles (LEA) conclues entre la Ville de Lille et ses communes associées et la CAF du Nord arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH de Lille et ses communes associées entre la CAF du Nord et la Ville, d'une durée de 2 ans, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, et la convention d'objectifs et de financement LEA pour Lille et ses communes associées, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/10 Prestation de transport de repas pour l'ensemble des restaurants scolaires et des crèches de la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et Lomme – Autorisation de signature

La ville de Lille a fait le choix d'assurer le service de restauration collective en régie publique. Dans ce contexte, une Cuisine Centrale ayant une capacité de production de 17 000 repas fonctionne depuis août 2016. Cet établissement de 3500 m² situé 3 rue Jean Perrin à Lille produit environ 2 200 000 repas annuels tout confondu (scolaire, crèche, centres de loisirs). Actuellement 14 000 repas y sont produits par jour. Le marché permettant d'assurer la livraison des repas arrive à échéance le 14 juin 2023. Pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire de relancer ce marché. Il est demandé au Conseil Communal d'Hellemmes d'autoriser la signature du marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/11 Opération « nos quartiers d'été » 2023

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » a pour ambition de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en Politique de la Ville. L'idée est de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisirs dans leurs quartiers. Coordonné par la Commune, ce programme est alimenté par les propositions des acteurs du territoire, en particulier les associations. Il est donc demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 6000 € au Centre Social Mosaïque pour les actions mises en place dans le cadre du dispositif « Nos Quartiers d'Eté » 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/12 Politique de la Ville – Contrat de Ville – Subventions – Programmation 2023

Il est proposé de financer des actions élaborées au titre du contrat de ville, en direction des habitants des quartiers prioritaires (QPV). Celles-ci sont portées quasiment intégralement par des associations et ont vocation à être cofinancées par les partenaires du contrat de ville (Etat, Région, MEL,...).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Joliet, Religieux et Messieurs Baddou, Evrard, membres de l'association Club Léo Lagrange qui bénéficie d'un financement et Monsieur Bigo

23/13 Versement d'une subvention à l'association « Graines d'Acacias » pour le fonctionnement du lieu accueil enfants/parents (LAEP)

Dans le cadre de sa politique petite enfance en lien avec la politique familiale de la CAF, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'association « Graines d'Acacias » et son dispositif d'accueil Enfants Parents ; espace de jeu libre et de parole favorisant la relation entre les adultes et les enfants. L'association a ainsi sollicité une subvention de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/14 Versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture

Dans le cadre de sa politique d'animation et de culture, la Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 55 825 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/15 Subvention de fonctionnement à l'Association Sportive Hellemmoise de football

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Certaines subventions sollicitées dépassent le seuil des 23 000 euros et nécessitent un conventionnement. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention et d'autoriser le versement, au titre de l'année 2023, d'une subvention d'un montant de 42 500 € à l'association sportive hellemmoise de football.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/16 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 65 600 € euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Madame Patricia Tétart, membre de l'association Gymnastique Volontaire d'Hellemmes qui bénéficie d'un financement.

23/17 Convention de mutualisation entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille pour une solution de gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des Autorisations du Droit des Sols

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville relative au logiciel mutualisé de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des autorisations du droit des sols (ADS).

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/18 Accord-cadre portant sur des travaux de maintenance pour la Ville de Lille, Hellemmes, Lomme et le Syndicat Intercommunal de création et de Gestion de la Fourrière (SIGFA) pour animaux errants de Lille et ses environs, ainsi que des bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril – Délibération modificative

Cette délibération permet de rectifier quelques erreurs matérielles concernant l'accord cadre à bons de commandes du lot Clôtures (montant maxi des bons de commandes) et d'autoriser la signature des accords-cadres à bons de commande vitrerie et à marchés subséquents Construction bois-charpente bois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/19 Missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres ouvert – Délibération modificative

Cette délibération a pour objet de modifier la délibération n° 22/439 du 30 septembre 2022 qui a autorisé le lancement d'un appel d'offres permettant la réalisation des missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. En effet, le marché de relevés topographiques sera alloté en 2 lots : Lot 1 Relevés topographiques en 2D et Lot 2 Relevés de maquettes numériques.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/20 Parcelles sises rues de l'Abbé Six, Roger Salengro, Faidherbe et place Joseph Hentgès - déclassement du domaine public communal

PARTENORD HABITAT est propriétaire d'une résidence de logements sociaux locatifs situés rue du Théâtre de Verdure à Lille-Hellemmes dont certains font partie d'un programme de vente. Pour que PARTENORD HABITAT

puisse procéder à la vente de ces logements, il convient au préalable de procéder à une régularisation foncière entre cet établissement et la Ville de Lille. En effet, certaines emprises, terrain d'assiette de la résidence, appartiennent à la commune. Il y a donc lieu de régulariser cette situation en procédant à un échange foncier entre les parties. Il est demandé au Conseil Communal de décider le déclassement des parcelles concernées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Monsieur Simon Jamelin

23/21 Parcelles sises rues de l'Abbé Six, Roger Salengro, Faidherbe et place Joseph Hentgès – Echange foncier entre la ville de Lille et Partenord Habitat

PARTENORD HABITAT est propriétaire d'une résidence de logements sociaux locatifs situés rue du Théâtre de Verdure à Lille-Hellemmes dont certains font partie d'un programme de vente. Pour que PARTENORD HABITAT puisse procéder à la vente de ces logements, il convient au préalable de procéder à une régularisation foncière entre cet établissement et la Ville de Lille.

En effet, il s'avère que certaines emprises, terrain d'assiette de la résidence, appartiennent à la commune. Par ailleurs, quelques parcelles jouxtant ladite résidence appartiennent quant à elles toujours à PARTENORD HABITAT et correspondent, de fait, à une partie du parc François Mitterrand. Il y a donc lieu de régulariser cette situation en procédant à un échange foncier entre les parties de plusieurs parcelles sises à Lille-Hellemmes rues de l'Abbé Six, Roger Salengro, Faidherbe et place Joseph Hentgès. Il est demandé au Conseil Communal de régulariser la situation en autorisant l'échange de parcelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Monsieur Simon Jamelin

23/22 Vœu – Plan social à la Voix du Nord

Le Conseil Communal d'Hellemmes formule le vœu que l'état intervienne afin de mettre fin au plan social non justifié de la Voix du Nord notamment parce que le groupe propriétaire a bénéficié de fonds publics accroissant ses résultats financiers et apporte le soutien de la commune aux salariés dont l'emploi est menacé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/23 Vœu – Résorption de l'habitat précaire

Le Conseil Communal d'Hellemmes apporte son soutien aux familles expulsées le 11 janvier dernier ainsi qu'aux associations engagées dans l'accompagnement et la protection de ces familles et demande au Préfet des Hauts-de-France de respecter la loi en proposant une solution d'hébergement pérenne pour toutes les familles mises à la rue par ses soins, et qu'il sursoie à toutes les expulsions en plein hiver en conformité avec la trêve hivernale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23/24 Vœu contre la réforme des retraites du Gouvernement

Le projet de réforme des retraites du Gouvernement prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans et allonge la durée de cotisation à 43 ans. Le Conseil Communal d'Hellemmes s'oppose à la retraite du gouvernement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Faire Respirer Hellemmes :

ABSTENTION (2)